



Rejeter les eaux de pluie sur son terrain

Par Reva

Bonjour ,

Contexte: Le tout a l'égout à été refait par la ville et on nous demande de faire les travaux de raccordement en séparant le pluvial des eaux usées. L'ancienne configuration était que nos eaux dans leur ensemble passaient par un même tuyau et rejoignaient le tuyau du voisin sur sa parcelle en contrebas (nous avons une servitude). Concernant les eaux usées pas de problème, nous allons séparer nos eaux de celles du voisin en passant deux tuyaux distinct dans une même tranchée sur sa parcelle et nous raccorder au tout à l'égout.

Question: Concernant le pluvial pouvons nous rejeter l'eau de notre toit tout simplement sur notre terrain (parcelle d'environ 500m) ou sommes nous obligés de faire un puisard?

Merci de votre aide!

Reva

Par Al Bundy

Bonjour,

Que dit le PLU s'agissant des eaux pluviales ? le Règlement sanitaire départemental ?

Par Reva

Je n'arrive pas a trouver l'information j'ai trop de documents différents auxquels je ne comprends pas grand chose

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=0.14785671282878746&lat=43.060820710952726&zoom=19&mton=0.147893&mlat=43.060965>

voici la parcelle